AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-8-80793867

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.603-17

BULLETIN N° 160 du 5 AOUT 1980.-

V I G N E

MILDIOU.-

La situation est très saine dans l'ensemble du vignoble.

Toutefois, il est conseillé d'effectuer un traitement de préférence avec un produit cuprique ou organo-cuprique de façon à assurer un bon aoûtement des bois.

OÏDIUM.-

En raison de la faiblesse des attaques de mildiou, la protection contre ce champignon a été réduite du fait que les viticulteurs effectuent des traitements mixtes.

Il y a donc lieu de maintenir la protection contre cette maladie qui se développe même par températures élevées.

TORDEUSES DE LA GRAPPE.- (deuxième génération)

Les captures sont nombreuses et les conditions climatiques demeurent favorables au développement de ces ravageurs.

Il est conseillé d'effectuer un traitement insecticide préventif entre le 8 et le 11 Août en situation précoce et avant le 14 Août dans les régions tardives.

Il est rappelé que les dégâts causés par ces insectes sont souvent une des causes principales d'un développement de botrytis (Pourriture grise).

BRENNER.-

Cette maladie qui atteint des vignes très localisées (région de BOUDES - Puy-de-Dôme), de CHEMILLY et de LAPALISSE (Allier) s'est développée tardivement sur le feuillage en 1979.

Si les dégâts causés par des attaques tardives sont beaucoup moins importants que ceux des attaques précoces, il est toutefois conseillé d'assurer la protection jusqu'à fin Septembre.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

P 68

DIRECTEUR-GÉRANT J. THIAULT.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.